

<p>Date Convocation 12/06/2024</p> <p>Date Affichage 12/06/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le Dix-huit juin Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Judith LE RALLE et Line CHARUAU.</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILLOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

136 - CONVENTION CCI – GARDIENNAGE ESTIVAL SUR PORT-JOINVILLE

Rapporteur : Judith LE RALLE

Face aux incivilités ayant eu cours les étés sur le port, les membres du Conseil Portuaire ont acté que le gardiennage soit renouvelé pour l'été 2024.

Cette initiative a pour finalité de prévenir les actes de malveillance et ainsi de sécuriser le matériel tant municipal que portuaire.

Après consultation effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la société VSF (Vision Sécurité France) a été retenue pour assurer cette prestation aux conditions ci-dessous :

- Période : du 06 juillet au 31 aout 2024, tous les jours de 21h00 à 6h00 du matin
- Périmètre concerné : zone portuaire de Port Joinville (quai Canada à la gare maritime en priorité avec extension sur le port de plaisance)
- Présence simultanée de deux agents de prévention et de sécurité

Le cout total de cette prestation s'élève à 30 365.35€ TTC réparti entre 5 opérateurs (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, Compagnie Vendéenne, Compagnie Yeu Continent, Pajarola et la Mairie de l'Ile d'Yeu) comme suit :

Opérateurs		Envoyé en préfecture le 20/06/2024	Reçu en préfecture le 20/06/2024
Pajarola		Publié le	€ HT € TTC S ² LOW
Compagnie Yeu Continent	2 996,05	ID : 085-218501138-20240620-DEL1806136B-DE	
Compagnie Vendéenne	2 996,05		
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée	8 463,08		
Mairie de l'Ile d'Yeu	8 463,08		
Total	25 304,46	30 365,35	

Cette somme sera perçue par la Chambre de Commerce et d'Industrie, dans les 30 jours suivant l'émission de la facture auprès de la Commune.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix POUR):

- ♦ **APPROUVE** le renouvellement de cette opération avec la répartition financière proposée
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération
- ♦ **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le budget principal de la commune au compte 6558-020-02001

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme
 La maire,
 Carole CHARUAU